

**Compte rendu du COMITE DE PILOTAGE N°20
POISSONS MIGRATEURS BASSIN DE LA CHARENTE
15 décembre 2017**

Lieu : EPTB Charente à Saintes

Participants :

Présents :

BLACHIER Philippe, Directeur du CREEA
BUARD Eric, CREEA
LUIF Florent, DDTM17
NADEAU Marie-Christine, DDTM17
PEIGNE Jean-Claude, FDAAPPMA 79
POSTIC-PUVIF Audrey, EPTB Charente
RAMBAUD Sylvie, Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG) Bordeaux
REBOURS Philippe, Président Groupement FDAAPPMA Poitou-Charentes
SIROT Baptiste, EPTB Charente

Excusés :

ADAM Gilles, DREAL Nouvelle Aquitaine
ALBERT François, Groupement FDAAPPMA Poitou-Charentes
FONTENY Sylvie, Conseil Départemental 17, Mission Eau, Service Rivières
GODINEAU Jean-Claude, Président de l'EPTB Charente
LAROCHE Isabelle, Région Nouvelle Aquitaine

Le diaporama présenté en séance ainsi que le compte-rendu sont disponibles en téléchargement sur le site de l'EPTB Charente ou auprès des animateurs de la Cellule Migrateurs.

Ordre du jour :

- 1/ Point sur les financements
- 2/ Restauration de la continuité écologique
- 3/ Suivis des espèces
- 4/ Tableaux de bord
- 5/ Communication et sensibilisation
- 6/ Questions diverses

Relevé des discussions :

1/ Point sur les financements :

Le solde de la subvention 2016 de l'Agence de l'Eau (AEAG) et l'acompte pour 2017 ont été reçus par l'EPTB. Les subventions correspondantes ont été versées au CREEA et au Groupement Régional.

Mme RAMBAUD ajoute qu'il faut désormais transmettre aussi la convention tri-partenaire lors des demandes de subventions à l'AEAG.

La demande de subventions au FEDER pour les années 2016-2018 est en cours.

► M. REBOURS souhaite savoir si la demande de subvention a été réalisée ?

Mme POSTIC-PUIVIF répond que l'élaboration du dossier est en cours et que la demande devrait être finalisée en janvier.

M. SIROT ajoute que le montage des dossiers FEDER est très fastidieux et long.

Mme POSTIC-PUIVIF ajoute que ce nouveau dossier est plus compliqué que les anciens car tout est dématérialisé et la saisie se fait sur une plateforme numérique qui oblige à saisir les informations par page, avant de passer à la suivante.

► M. REBOURS précise que ses collègues administrateurs du Groupement s'interrogent sur le fait que la demande est faite quasiment à la fin du programme.

Mme POSTIC-PUIVIF répond qu'il est possible de déposer une demande jusqu'à la fin de l'année 2018 et qu'il avait été décidé par l'Assemblée du 08/11/2016 d'attendre les résultats de l'instruction de la demande précédente pour éviter des allers-retours avec le service instructeur.

M. SIROT ajoute que la question de monter un dossier compliqué au FEDER se pose mais qu'actuellement avec la baisse des autres subventionnements possibles, le FEDER est quand même conservé.

► M. BLACHIER demande des précisions sur les conventions FEDER 2016-2018.

Mme POSTIC-PUIVIF répond ne pas disposer actuellement des conventions pour le FEDER 2016-2018 car le dossier de demande n'est pas déposé.

► Mme RAMBAUD conseille à la Cellule Migrateurs de persévérer et de continuer à solliciter l'Europe vu le contexte budgétaire actuel de l'AEAG. Des acomptes ne seront peut-être plus versés.

M. REBOURS ajoute qu'on ne sait pas dans combien de temps le versement du FEDER sera fait et qu'il faut donc en profiter pour demander des aides.

► M. PEIGNE demande si les aides de l'Europe concernent aussi le 2^{ème} pilier de la PAC.

Mme POSTIC-PUIVIF pense que non car ce sont des enveloppes différentes. La demande de la Cellule concerne l'axe « biodiversité ».

► M. REBOURS observe qu'il y a mieux avec le fond européen FEAMP.

M. BLACHIER ajout que ce n'est pas plus simple avec le FEAMP. Pour les fonds pêches, il faut assurer 20% d'autofinancement obligatoire.

Mme POSTIC-PUIVIF répond que la Cellule avait fait une demande au FEAMP pour 2014, mais qu'elle a été annulée car les modalités d'instruction et le programme opérationnel du FEDER sont sorties avant celles du FEAMP. C'est pourquoi l'Assemblée a décidé d'orienter les demandes à l'Europe sur le fond FEDER, dans l'axe « Biodiversité ».

► M. REBOURS ajoute qu'au courant de l'année 2018 la mission « migrateurs » du Groupement va être transférée à MIGADO afin de n'avoir qu'une seule Association Migrateurs sur l'ensemble du territoire du COGEPOMI. François Albert continuera à travailler sur les bassins de la Charente et de la Seudre et sera basé comme actuellement, à la Fédération de pêche de Charente.

M. BLACHIER demande si on ajoutera un avenant à la convention.

M. REBOURS et Mme POSTIC-PUIVIF répondent que oui.

Temps passé par actions

Mme POSTIC-PUIVIF présente le temps passé par action au 31 octobre 2017 avec les montants et le pourcentage de réalisation. Cette année, 3 stagiaires ont été « recrutés ».

Pour la Communication, la réalisation d'une page Facebook a été abandonnée suite à une décision de l'Assemblée de la Cellule Migrateurs, étant donné l'existence d'autres pages Facebook notamment avec les fédérations de pêche qui peuvent facilement relayer l'information des poissons migrateurs si besoin. Il existe aussi le tableau de Bord (rubrique des Actualités) et les Newsletters.

► M. SIROT ajoute que l'exposition des poissons migrateurs a été mieux valorisée en la présentant d'une autre façon sur le site web de l'EPTB (<http://www.fleuve-charente.net/calendrier-exposition-poissons-migrateurs>). Il ajoute qu'il a eu de très bons retours sur l'utilisation de l'exposition.

Le budget prévisionnel pour 2018 est de 290 475,92 €. Le plan de financement porte sur 40% de FEDER (2016-2018) et de 60% de l'AEAG. La demande pour l'AEAG a été faite en novembre 2017. Mme RAMBAUD répond le montant versé par l'AEAG sera légèrement inférieur.

Etude des Potentialités Piscicoles

Mme POSTIC-PUIVIF poursuit en rappelant que cette étude, d'un budget prévisionnel de 100 000 € TTC, a été inscrite dans le programme 2016-2020. La durée est de 24 mois avec un démarrage prévu pour septembre 2018.

Les demandes de financement de l'étude seront faites en dehors des actions du programme auprès de l'AEAG et de la Région Nouvelles Aquitaine. La Région a été contactée mais elle ne pourra pas se prononcer avant mars 2018. Le cas échéant il faudra peut-être voir avec le FEDER s'il n'y a pas de subvention Régionale. Pour l'AEAG, des subventions sont possibles.

Le Cahier des Charges est bien avancé et sera diffusé pour avis au COPIL, en janvier-février 2018.

► Mme RAMBAUD précise qu'elle peut programmer le financement de l'étude pour la commission des interventions de Juin 2018. Elle précise que ça peut être reporté pour fin 2018 ou début 2019 sachant que les études ne sont pas classées comme prioritaires car l'année 2018 est financièrement très tendue pour l'AEAG.

► M. BLACHIER demande ce qu'il en est des subventions « Trame Verte et Bleue ».

M. SIROT explique que le SRCE est en cours d'évolution vers le SRADDET et que les informations ne seront pas disponibles avant mars 2018, dans le meilleur des cas.

Mme POSTIC-PUIVIF ajoute qu'à la dernière réunion du SRADDET à Bordeaux, c'est surtout la Trame Verte qui était présentée et très peu la Trame bleue et l'enjeu de la restauration de la continuité écologique.

2/ Restauration de la continuité écologique :

Les suivis des travaux pour la **continuité écologique** de 2017 sont présentés ainsi que les avis donnés par la Cellule pour différentes **opérations de restauration**.

De nombreux effacements ont été réalisés en 2017, en lien avec l'Appel à projet de l'AEAG pour des effacements, financés à 100%. Il serait intéressant de présenter des exemples d'effacement pertinents à des élus pour les sensibiliser.

► Mme RAMBAUD ajoute que l'effacement de Forgeueuve sur la Tardoire est une très bonne réalisation.

M. PEIGNE ajoute qu'un effacement n'est pas tout le temps la bonne solution. Sur le territoire qu'il suit, en Deux-Sèvres, les effacements ne sont pas compatibles avec des bonnes hauteurs d'eau et une bonne vie piscicole. En Deux-Sèvres, il y a plutôt des aménagements de barrages que des suppressions.

Mme POSTIC-PUIVIF précise qu'il y a toujours des études préalables pour savoir si un effacement est judicieux ou non.

M. PEIGNE ajoute que parfois en effet des exemples d'effacements sont profitables notamment au Moulin de Chizé sur la Boutonne amont.

Mme RAMBAUD ajoute qu'il est prouvé que scientifiquement l'effacement reste la meilleure solution pour la vie piscicole. Un ouvrage nécessite une gestion permanente qui est très souvent mal assurée. Les conditions naturelles ne sont jamais rétablies totalement par la gestion.

Mme POSTIC-PUIVIF ajoute que les effacements sont accompagnés de mesures compensatoires qui permettent de prendre en compte les exigences des sites (niveaux, d'eau,...).

M. PEIGNE répond que les études ne sont pas toujours objectives. La raison pour laquelle les ouvrages ne fonctionnent plus est le manque de gestion.

M. SIROT constate que les mêmes discussions sont réalisées dans le cadre du SAGE avec des réflexions sur les effacements et des études. L'effacement n'est pas une solution systématique, cela s'étudie au cas par cas.

Des **exemples de restauration** sont présentés avec les sites de Gondeville (passe à bassins béton + rampe en enrochements), Verrine (seuil en V), Chenis (rampe en enrochements) sur la Charente, Lavaud (effacement) et Forgeneuve (effacement) sur la Tardoire, et Chadeniers (effacement) sur la Seudre.

L'état des avancements 2016 sont présentés.

► Mme RAMBAUD précise que pour les financements des aménagements de la continuité écologique pour 2018, la priorité sera donnée aux ouvrages de liste 2 en opération coordonnée puis les ouvrages en liste 2 traités isolément. Les ouvrages non listés en liste 2 ne seront pas prioritaires.

M. SIROT ajoute que dans le SAGE, des demandes ont été faites pour élargir les listes 1 et 2. La Cellule d'animation de la CLE travaille avec la Cellule sur ce sujet.

► Mme POSTIC-PUIVIF demande à la DDTM s'il y aura des nouveautés en 2018 concernant les classements car le délai arrive à échéance.

M. LUIS répond que pour la liste 2, l'échéancier est terminé mais il y a un report de 5 ans (fin 2022) pour les ouvrages qui ont déjà lancé une étude avant novembre 2018. Il n'a pas d'information sur les élargissements des 2 listes. Il précise que le projet majeur de 2018 est la passe à poissons de Saint Savinien (début des travaux mars-avril 2018). Il y aura aussi une étude sur la passe à poissons des Enfrenaux en 2018.

3/ Suivis des espèces :

Mme POSTIC-PUIVIF poursuit en présentant les **débits** de 2017. La situation a été très critique en 2017 avec des minimums jamais observés en décembre.

Pour la **station de comptage de Crouin**, en 2017, le passage des lamproies marines est catastrophique avec 8 individus au total contre 300 à plus de 2 000 depuis 2010. Pour les aloses, c'est moyen avec une valeur inférieure à la moyenne annuelle depuis 2010.

M. BUARD ajoute que sur les autres grands bassins du littoral atlantique de très faibles remontées ont été observées en 2017 (Loire, Sèvre Niortaise, Garonne...).

Pour les aloses, le front de migration est un peu plus bas qu'en 2016. Il se situe à Gondeville. Vu que l'ouvrage a été aménagé en 2017, le front devrait augmenter en 2018.

Le suivi des bulls sur les 3 principales frayères donne des reproductions plus faibles en 2017. Les chiffres sont les plus bas observés depuis 2010. Les aloses sont présentes mais il y a donc des difficultés au niveau de la reproduction. Sur les suivis des frayères en amont de Crouin, les reproductions sont aussi inférieures aux années précédentes. Au niveau des températures, elles ont été élevées (les plus hautes depuis 2010) avec potentiellement un impact négatif sur les reproductions. Les faibles débits en début d'année ont peut-être limité l'attractivité du bassin.

Enfin, la Cellule participe à 2 programmes de recherche en relation avec les aloses, celui sur la Grande mulette avec la recherche des poissons hôtes et le suivi Fauna-Shad'eau dirigé par l'IRSTEA sur les suivis des populations de grande alose sur la Région Nouvelle Aquitaine.

Pour les lamproies marines, le front de migration est plus faible que les années précédentes avec aucune observation en amont de Crouin. Une prospection embarquée a été faite le 8 juin sans aucun nid ni d'individu aperçu.

M. BUARD prend la parole et présente l'état des **anguilles sur le bassin versant de la Charente**.

Un rappel est fait sur le suivi de la colonisation 2017 des jeunes anguilles sur la Charente puis la Seudre avec notamment l'ajout des flottangs, engin de captures passif. On constate en 2017 une légère augmentation du front de colonisation en comparaison avec les résultats de 2015.

Au niveau des densités d'anguille et de la répartition des classes de taille on constate une stagnation des anguilles de moins de 15 cm depuis 2013 et la poursuite du vieillissement de la population avec

peu de gros individus. Le travail sur le signal de répartition avec les tests sur la Seugne et la Seudre est présenté ainsi que la collaboration au programme de recherche de l'IRSTEA et du pôle Eco hydraulique de l'AFB en partenariat avec la Cellule, MIGADO et la Fédération de pêche 33.

► M. BLACHIER demande s'il n'y a pas une sélectivité de la pêche électrique en fonction de la taille des individus ?

Mme POSTIC-PUIVIF répond que la pêche électrique permet de capturer l'ensemble des gammes de taille mais parfois sur certains sites il est possible que les petits individus soient difficilement capturés.

Pour le suivi de la **colonisation des anguilles sur le bassin de la Seudre**, les différents compartiments sont présentés.

Concernant les captures de civelles par les pêcheurs professionnels maritimes, les CPUE de 2016/2017 sont similaires à la saison précédente. Sur la passe de Saujon, les relevés de novembre 2016 à mai 2017 sont de 50 kgs.

► M. LUIS demande quel est le rapport entre les 50 kgs observés à la passe et les captures des pêcheurs en estuaire ?

M. BUARD répond qu'une grande partie des civelles qui ne sont pas capturées par la pêcherie peuvent entrer en marais. L'étude en cours sur les entrées de civelles en marais va essayer de répondre à cette question. De plus, le débit de la Seudre est très faible et attire peu les civelles vers l'amont.

► M. BLACHIER demande si les quantités observées à la passe correspondent à la totalité du stock d'anguilles pouvant monter sur la partie fluviale.

M. BUARD répond que quasiment la totalité des anguilles se trouvant en amont passent par la passe. De nombreuses civelles doivent sûrement rester à l'aval de la passe et pénétrer dans les marais environnants si elles n'ont pas trouvé la passe. Un petit échappement est possible au barrage quand il est géré par surverse.

La FD17 ne va pas suivre les montaisons sur la passe de Saujon en 2018 mais les civelles peuvent néanmoins passer librement vers l'amont via la passe sans le système de piégeage.

Mme POSTIC-PUIVIF ajoute que la FD17 va normalement reprendre le suivi en 2019 couplé avec le suivi des futures passes à anguilles prévues sur le barrage de St Savinien.

Sur la partie fluviale de la Seudre, la pêche électrique de 2017 montre une légère baisse de la diffusion vers l'amont des jeunes anguilles en lien avec une difficulté à franchir les ouvrages.

Pour le **suivi des entrées de civelles en marais salé de la Seudre**, les 164 opérations de captures permettent de montrer qu'en moyenne une trentaine de civelles entrent par fossé par marée et qu'une estimation d'1,2 tonnes de civelles sont susceptibles d'entrer sur la totalité du marais salé. Ces anguilles grandissent ensuite jusqu'au stade anguilles jaunes puis argentées d'où l'intérêt de ces milieux pour l'espèce.

M. PEIGNE constate que c'est une grosse étude et qu'il est bien que la Cellule travaille avec les différents acteurs du territoire.

4/ Tableaux de bord

M. BUARD présente le bilan 2017 sur les **Tableaux de Bord**.

► M. BLACHIER demande s'il ne serait pas intéressant d'avoir un indicateur sur les effets de prédation autre qu'anthropique sur les poissons migrateurs, comme la prédation aviaire par exemple ? Ces thématiques sont souvent mises en avant par les pêcheurs et autres acteurs. Par exemple, sur les piscicultures la prédation aviaire a un impact non négligeable. Il pense que cela nécessiterait un vrai travail pour traiter la question.

Mme POSTIC-PUIVIF répond qu'il n'y pas d'action prévue à la Cellule sur cette question mais cela pourrait être ajouté si la demande est collégiale, ou sinon au niveau du SAGE ?

M. SIROT répond que dans le cadre de l'élaboration du SAGE cette problématique n'a pas été soulevée.

M. REBOURS précise que pour les tirs de régulation des cormorans, une organisation est faite avec les chasseurs, les pêcheurs et les services de l'état. La Fédération de pêche de Charente, par exemple, a un quota de régulation des cormorans attribué par le Ministère.

M. BLACHIER ajoute que sur le littoral, il y a de la prédation sur les moules et que parfois il y a des autorisations de tir également dans certains départements.

M. PEIGNE ajoute que des associations comme certaines FD de pêche avaient fait la demande de réguler les populations de cormorans mais qu'il leur a été demandé de prouver que le cormoran était bien responsable de la prédation supposée.

M. BUARD précise que vu le sujet, il faudrait faire réaliser l'étude par un organisme extérieur.

M. BLACHIER ajoute qu'il y a aussi d'autres types de prédation à prendre en compte, comme le silure par exemple.

M. BUARD décrit les améliorations du site web du Tableau de Bord et les consultations des internautes. La perspective d'ajouter une cartographie interactive est présentée.

► M. SIROT précise que pour le site web de l'EPTB Charente, une application de cartographie dynamique gratuite comme **Carmen** devrait être installée. C'est un outil employé par les Ministères notamment. Il est possible de se former en ligne gratuitement. Voir l'exemple : <http://carmen.carmencarto.fr/239/SAGECharente.map>. L'intérêt est que la mise à jour de l'outil est permanente par le Ministère qui complète avec de nombreuses couches d'informations disponibles. Il ajoute qu'avec le SAGE Charente, l'EPTB Charente a un accès gratuit à cet outil qui pourrait être utilisé par la Cellule Migrateurs.

M. BLACHIER demande si ça couvre les côtes littorales ?

M. SIROT suppose que oui.

5/ Communication et sensibilisation

M. BUARD présente le **Bulletin n°15** et la diffusion de **l'Exposition Itinérante**.

► M. SIROT propose que l'exposition soit posée aussi à l'UNIMA. M. BUARD rappelle que l'AEAG ainsi que le CD17 ont prévu de la prendre.

Les **animations** sont présentées : 7 lieux en 2017.

La **commission de suivi** a été réalisée le 12 octobre 2017 avec un nouveau type de présentation ainsi que 3 intervenants extérieurs. Un bon retour a été noté.

M. REBOURS note que les présentations des intervenants étaient très intéressantes avec notamment le côté maritime et les affluents.

► M. PEIGNE demande ce que fait l'ASA des fossés à poissons car dans le département de la Vienne, les fossés sont des petits « ruisseaux ».

M. BUARD répond que l'ASA réhabilite depuis plusieurs années les fossés (bassins) et leurs entrées d'eau. Ces fossés sont des anciens marais salés qui représentent de très grandes surfaces en eau et donc des habitats favorables pour les espèces marines dont l'anguille.

► M. SIROT ajoute qu'en 2018, l'animation de la Cellule devra sûrement être augmentée car avec la **GEMAPI** de nouveaux élus vont être amenés à prendre connaissance de la problématique « poissons migrateurs ». Il précise qu'il serait peut-être intéressant de regrouper des acteurs et de faire des réunions de sensibilisation.

M. BUARD ajoute que la CDC d'Oléron a pris la compétence GEMAPI. La Cellule est d'ailleurs déjà en contact avec le Service Espaces Naturels.

Les **Newsletters** sont présentées. Environ 30% de chaque lettre sont ouvertes.

Selon l'agence de communication La Petite Boîte, 30% de consultation est un bon chiffre.

M. SIROT ajoute que des informations sur la Cellule sont aussi diffusées via les lettres web de l'EPTB Charente.

Les autres **outils de communication** sont abordés (articles dans lettres d'infos CPIE, AFEPTB, FNPF, journal Le Littoral etc...).

M. SIROT propose que des présentations soient faites dans les lettres des syndicats et via leurs sites web.

Mme POSTIC-PUIVIF présente le **Recueil marais**, le troisième recueil d'expériences sur les restaurations de la continuité écologique en marais charentais.

► M. SIROT demande si les CDC de l'île d'Oléron et de Marennes ont été contactées.

M. BUARD répond que oui mais ponctuellement sur des exemples de restauration mais pas sur la relecture du document.

Mme POSTIC-PUIVIF ajoute que la relecture a été faite par les membres du COPIL élargi à quelques acteurs connaissant bien le marais.

M. BLACHIER ajoute que le CREEA est en relation étroite avec ces CDC dans le cadre de la Cellule et dans le cadre des actions du CREEA.

M. BUARD détaille les différentes parties du Recueil de 16 pages avec des exemples de restauration en marais doux et salé. La première maquette est présentée.

► M. BLACHIER demande quel est le public ciblé ?

Mme POSTIC-PUIVIF répond qu'il est surtout destiné aux acteurs du marais mais pas au grand public.

M. BUARD ajoute que les cibles sont aussi les communautés de communes, les syndicats de marais, les services d'Espaces Naturels...

Mme POSTIC-PUIVIF précise que ce n'est pas un document exhaustif sur les exemples existants, mais adapté au territoire.

► M. BLACHIER demande si la réglementation est abordée ?

Mme POSTIC-PUIVIF répond que non car la réglementation en marais est très particulière et varie selon le milieu doux ou salé. Ce n'est pas l'objectif principal du document.

M. LUIS ajoute qu'il y a un protocole marais spécifique au département 17.

M. BUARD ajoute que ce point sera ajouté dans le document.

► M. LUIS demande si les coûts des aménagements sont notés ?

Mme POSTIC-PUIVIF répond que oui, il y a le coût de chaque aménagement avec les contacts.

► M. LUIS demande si la thématique Natura 2000 est abordée ?

M. BUARD répond qu'en effet c'est signalé.

M. LUIS ajoute que la Cellule a fait un gros travail et que de leur côté la DDTM17 veut faire la même chose sur l'entretien des cours d'eau.

► M. SIROT informe que le site administratif de l'EPTB Charente va être équipé de la Fibre ainsi que d'un système de **visioconférence**. Les partenaires de la Cellule Migrateurs pourront avoir accès à cet outil si besoin.

6/ Questions diverses

Mme POSTIC-PUIVIF évoque l'évaluation intermédiaire du PLAGEPOMI 2015-2019.

Mme POSTIC-PUIVIF demande aux personnes présentes si le mode de **présentation du copil** leur convient et questionne sur le peu de personnes aujourd'hui.

► M. SIROT demande si tous les représentants sont bien invités ? Est-ce qu'il ne serait pas intéressant d'associer les techniciens des syndicats ?

Mme POSTIC-PUIVIF précise que la question de la « forme » du copil a déjà été posée et qu'il avait été décidé de maintenir ce format en ajoutant peut-être plus de débats sur les perspectives d'actions.

M. BUARD se pose la question de la non réception de mails d'invitation. Il faudrait demander des confirmations de lecture. Il faudrait peut-être systématiquement envoyer l'invitation avec l'adresse originelle (EPTB Charente) ou de la Cellule Migrateurs (gmail).

► M. SIROT pense que la fin de l'année est particulièrement dense pour beaucoup de structures.

Mme POSTIC-PUIVIF propose d'envoyer un mail aux membres du copil pour avoir un retour d'informations sur la non présence et sur la question du nombre de copil par an.

► M. SIROT ajoute que la visioconférence pourra justement être proposée pour stimuler des partenaires.

M. REBOURS et M. PEIGNE ajoutent que lorsqu'on est trop nombreux en réunion, la visio est beaucoup moins efficace car il y a des difficultés d'échanges.

► M. BLACHIER note que souvent lors des copil on s'attend à avoir des prises de décisions stratégiques mais que pour la Cellule on constate que cela fonctionne bien et qu'il n'y a pas de besoin majeur d'être présent pour intervenir sur des dossiers stratégiques par exemple. Il propose que le copil s'oriente vers des suggestions de stratégies où les partenaires pourront apporter leurs positions.

Mme POSTIC-PUIVIF répond que les grandes questions stratégiques se posent souvent en début ou fin de programme.

M. PEIGNE ajoute que le travail de la Cellule est très important et de qualité et qu'il est difficile de voir où il est possible d'améliorer les choses et d'apporter des questionnements.

M. BLACHIER rappelle que c'est un comité de pilotage et pas un comité technique.

Mme POSTIC-PUIVIF demande alors si le copil est encore trop détaillé ?

M. BLACHIER répond qu'il est aussi présent pour acquérir des informations d'ordres générales et donc des informations techniques.

► M. SIROT ajoute qu'il y a encore peut-être trop d'éléments techniques et qu'il faudrait se concentrer sur des positionnements stratégiques. Les éléments sur les états des populations et les fronts de migrations par exemple pourraient être simplifiés.

Mme POSTIC-PUIVIF précise que les présentations sont faites en fonction des questions posées dans le programme

M. SIROT constate que les échanges qui se sont déroulés rentrent directement dans la définition du copil comme, par exemple, ceux sur l'utilisation des outils de communication ainsi que ceux sur le Recueil marais.

M. BUARD rappelle que le nombre de 2 copil par an reste d'actualité.

M. SIROT pense qu'il faudrait peut-être préférer novembre à décembre pour celui de fin d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.

